

MÉMOIRE DU CREDDO

Projet d'implantation d'une ferme aquacole terrestre
en recirculation intensive dans la MRC de Pontiac
par Samonix inc.

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement (BAPE)



Introduction

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) souhaite contribuer à la réflexion de la Commission sur le projet de ferme aquacole terrestre proposé par Samonix à Litchfield, dans la MRC de Pontiac. Le projet prévoit l'élevage, l'abattage et la transformation de saumon de l'Atlantique dans un système terrestre en recirculation. À sa capacité maximale, le complexe pourrait produire 12 000 tonnes métriques de saumon par an.

Le CREDDO aborde ce projet dans une perspective d'amélioration continue. Un projet industriel d'une telle ampleur doit démontrer sa capacité à limiter ses impacts sur le milieu récepteur, mais il peut également devenir un levier de transition énergétique et d'économie circulaire pour le Pontiac. Notre mémoire porte donc sur trois dimensions : l'expérience d'accompagnement du promoteur, la gestion des rejets d'eau et les possibilités de circularité, notamment par l'énergie solaire et la biométhanisation.

1. Présentation du CREDDO

Actif en Outaouais depuis 1990, le CREDDO est un organisme à but non lucratif dont la mission est de favoriser la protection de l'environnement et le développement durable de la région. Il agit comme organisme de concertation et d'accompagnement auprès des municipalités, des MRC, des entreprises, des organismes et des acteurs du territoire.

Ses interventions touchent notamment la transition énergétique, les changements climatiques, la protection des milieux naturels, l'économie circulaire et l'aménagement durable du territoire. Le CREDDO cherche particulièrement à créer des liens entre les enjeux environnementaux et les possibilités de développement régional afin que les projets puissent générer des retombées durables pour les collectivités.

2. L'accompagnement en amont : rendre les projets perfectibles

Il y a environ trois ans, le promoteur a contacté le CREDDO afin de nous présenter le projet et de nous consulter sur ses principaux enjeux environnementaux. Dès ces premiers échanges, la question de la gestion des rejets d'eau, notamment leur salinité et leur rejet éventuel dans la rivière des Outaouais, est apparue comme un enjeu important.

Malgré la confiance du promoteur quant à sa capacité d'obtenir les autorisations environnementales requises, le CREDDO a proposé d'élargir la discussion. Nous estimons qu'un projet de cette ampleur devrait non seulement viser la conformité réglementaire, mais aussi chercher à comprendre et à répondre aux préoccupations des acteurs qui connaissent et protègent le milieu récepteur.

Le 13 juin 2024, le CREDDO a ainsi organisé une rencontre entre Samonix et Garde-rivière des Outaouais. Cette rencontre a permis à Garde-rivière d'exprimer directement ses préoccupations concernant le projet et de souligner l'importance de répondre à des enjeux pouvant dépasser les seules exigences nécessaires à l'obtention d'un certificat d'autorisation. Le promoteur a accueilli ces préoccupations et a poursuivi son travail afin d'y répondre. La documentation aujourd'hui déposée au BAPE comprend notamment des objectifs environnementaux de rejet ainsi que des travaux de modélisation du panache et de la rivière des Outaouais.

Cette démarche constitue, pour le CREDDO, un apprentissage important : il est possible de travailler avec les promoteurs en amont des processus réglementaires afin de rendre leurs projets perfectibles. La transparence et la confrontation constructive des préoccupations ne doivent pas être perçues comme des freins au développement mais plutôt comme des leviers d'acceptabilité sociale car elles permettent d'identifier plus tôt les risques, d'améliorer les projets et de renforcer la confiance entre les parties.

3. Gestion des rejets d'eau : maintenir un haut niveau d'exigence

La technologie de recirculation constitue un élément structurant du projet, mais elle n'élimine pas la nécessité de gérer des rejets vers le milieu récepteur. Pour le CREDDO, la protection de la rivière des Outaouais doit demeurer une condition fondamentale de la réalisation et de l'exploitation du projet.

Nous reconnaissons le travail réalisé par le promoteur depuis les premières discussions, notamment la caractérisation et la modélisation déposées dans le cadre de l'évaluation environnementale. L'enjeu ne doit toutefois pas être abordé uniquement sous l'angle du respect d'une concentration maximale à l'effluent. La réduction à la source, la performance réelle du traitement, les charges totales rejetées, leur comportement dans le milieu et le suivi à long terme doivent également être considérés.

Le CREDDO recommande donc que le suivi environnemental des rejets soit rigoureux, transparent et adaptatif de la part du MELCCFP. Les résultats devraient permettre de vérifier les hypothèses utilisées lors du processus d'autorisation et, au besoin, d'ajuster les pratiques d'exploitation. Cette logique est cohérente avec l'approche qui a guidé l'accompagnement du projet jusqu'ici : viser la conformité, mais chercher également les améliorations qui permettent de réduire davantage l'empreinte sur le milieu.

Le CREDDO considère que la conformité réglementaire doit constituer un seuil minimal et non une finalité en matière de gestion des chlorures. La priorité doit demeurer la réduction à la source, l'optimisation des procédés et, lorsque possible, la réutilisation des eaux et des matières contenant du sel.

Pour la charge résiduelle qui ne pourrait être évitée, le CREDDO propose que le promoteur contribue à un objectif plus large de neutralité territoriale en chlorures. Une avenue concrète serait de financer, en partenariat avec Garde-rivière des Outaouais et les acteurs municipaux du territoire, l'expansion du programme existant de surveillance du sel de voirie vers le Pontiac et la mise en œuvre de mesures permettant de réduire les apports de chlorures provenant des activités hivernales.

Garde-rivière des Outaouais dispose déjà d'un programme de science citoyenne permettant de mesurer les concentrations de chlorure dans les cours d'eau et d'identifier les secteurs où les apports de sels de voirie exercent une pression importante sur les écosystèmes aquatiques. Cette approche permettrait d'établir un état de référence dans le Pontiac, d'identifier les sources prioritaires et, avec les municipalités et gestionnaires routiers concernés, de mesurer les réductions obtenues. Une approche concrète serait de financer les travaux menés actuellement par Garde-rivière pour mieux comprendre l'état de santé de la rivière des Outaouais et de ses affluents dans la région du Pontiac. Ces travaux consistent non seulement à analyser et à évaluer la santé de la rivière, mais aussi à partager ces résultats avec le public par différents moyens.

À terme, l'objectif pourrait être de démontrer que les mesures financées ou soutenues par le promoteur permettent d'éviter annuellement une charge de chlorures équivalente à la charge résiduelle attribuable au complexe aquacole. Une telle démarche ne remplacerait ni les obligations réglementaires ni les efforts de réduction à la source du promoteur. Elle permettrait plutôt au projet de contribuer concrètement à réduire la pression globale exercée par les chlorures sur les écosystèmes aquatiques du territoire.

3.1 Maintenir la connaissance et la protection de l'Obovarie olivâtre (*Obovaria olivaria*)

Nous reconnaissons le travail de connaissance important fourni par Samonix afin de recenser la présence de l'Obovarie olivâtre, espèce en péril au Québec, dans le périmètre du rejet résiduel. Les mesures de prévention et de suivi sont tout à fait satisfaisantes.

Pour compléter ce suivi, et dans un but de transparence, le CREDDO recommande d'élargir le suivi à la présence de l'esturgeon jaune et de ses zones de reproduction. En effet, l'esturgeon jaune est primordial au développement de l'obovarie olivâtre, puisque les larves sont dépendantes de la présence de l'esturgeon jaune pour se développer. Un programme spécifique de suivi dans le périmètre de rejet pourrait être confié à Garde Rivière Outaouais en complément du suivi de rejet. Ainsi, le promoteur démontrerait l'attention qu'il porte au maintien de cette espèce et à son maintien dans l'Outaouais en prenant en compte l'ensemble de son processus de développement.

3.2 Mortalités routières

Samonix a bien pris en compte la présence de tortues, espèces patrimoniales dans le Pontiac. Le CREDDO souhaite apporter la présence avérée de la tortue serpentine, tortue peinte, la tortue mouchetée (espèce à statut) et de la tortue géographique. La présence de la tortue des bois (plus au nord du site) et de la tortue musquée serait à contrôler selon les habitats inventoriés.

Le CREDDO, travaillant régulièrement dans la MRC du Pontiac, à la conservation de cette espèce, porte différentes actions de sensibilisation et de mesures d'atténuation. Son équipe reste à l'écoute de Samonix, afin de les accompagner dans les actions qu'il a ciblées dans le cadre de son étude d'impact.

3.3 Suivi des mesures de compensation éventuelles

Samonix fait état de potentiels défrichages ou d'impacts sur des milieux humides lors de la phase de travaux, ainsi que d'une compensation de deux fois la zone impactée.

Le CREDDO reconnaît la volonté de Samonix de s'intégrer dans son environnement naturel et les efforts mis en place par Samonix afin de favoriser les mesures d'évitement et d'atténuation pour limiter au maximum le recours à des mesures de compensation et de restauration des milieux.

Dans le cas où ces dernières devraient être mises en œuvre, le CREDDO recommande que le programme de compensation puisse être porté le plus en amont possible du démarrage du projet par une organisation locale experte dans le domaine impacté afin que les mesures de compensation puissent être réalisées au plus près du site et répondent aux réalités locales de conservation d'habitats et d'espèces. Cela permettra une transparence dans la communication de ces impacts et de leur compensation. Le suivi de ces mesures de compensation devra être financé et doit permettre, le cas échéant, un réajustement des mesures.

4. Faire de Samonix un projet d'économie circulaire

L'implantation d'un complexe aquacole de cette taille dans le Pontiac ne devrait pas être analysée comme une installation isolée. Elle peut devenir un point d'ancrage pour de nouvelles synergies entre production alimentaire, agriculture, énergie et gestion des matières résiduelles.

Cette approche rejoint directement les travaux du Plan de transition énergétique de l'Outaouais (PTEO), une démarche régionale pilotée par le CREDDO et financée par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE). Réalisé dans un contexte où le Québec se dote de son Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE), le PTEO vise à décliner la réflexion énergétique à l'échelle de l'Outaouais en documentant les besoins, les ressources disponibles et les possibilités de synergies entre les différents secteurs d'activité.

Les travaux réalisés montrent notamment l'intérêt d'aborder les grands projets industriels non seulement sous l'angle de leur consommation énergétique, mais également comme des composantes d'un écosystème énergétique territorial. Dans cette perspective, le projet de Samonix représente une occasion concrète d'arrimer développement économique, utilisation efficace de l'énergie et valorisation locale des flux de matières et d'énergie.

Le CREDDO considère donc que les flux de matières et d'énergie associés au projet devraient être caractérisés avec l'objectif explicite d'identifier les possibilités de valorisation locale. Les boues, résidus organiques et autres sous-produits qui s'y prêtent devraient être considérés comme des ressources potentielles avant d'être traités comme des déchets.

4.1 Un site particulièrement propice à l'énergie solaire

Le site présente un potentiel particulièrement intéressant pour la production solaire. Une partie des terrains est déjà perturbée et peut être assimilée à une friche industrielle (« brownfield »). Cette caractéristique est importante : elle ouvre la possibilité d'installer une capacité solaire au sol sans convertir de nouveaux milieux naturels ni mobiliser des terres agricoles productives.

Compte tenu des besoins énergétiques importants et relativement continus d'une ferme aquacole terrestre, le CREDDO recommande qu'une évaluation technico-économique du potentiel solaire du site soit intégrée aux prochaines étapes du projet. Le solaire devrait s'inscrire dans une stratégie plus large comprenant d'abord l'efficacité énergétique et la gestion de la demande, puis, lorsque pertinent, le stockage d'énergie.

Le projet pourrait ainsi démontrer qu'un développement industriel majeur en milieu rural peut également contribuer au déploiement de nouvelles capacités énergétiques renouvelables sur des terrains déjà anthropisés.

4.2 Un levier possible pour structurer la biométhanisation en Outaouais

La biométhanisation constitue une deuxième possibilité de circularité qui mérite une analyse à l'échelle territoriale. Le projet Samonix générera des volumes importants de boues aquacoles riches en matière organique. L'étude technico-économique réalisée pour le promoteur évalue également d'autres avenues de valorisation de ces boues, notamment leur utilisation comme matière résiduelle fertilisante et leur granulation.

L'intégration des boues aquacoles, en tout ou en partie, à une filière de biométhanisation devrait notamment être évaluée en fonction de leur composition réelle, de leur teneur en matière organique, de leur salinité, de leur potentiel méthanogène et des conditions nécessaires à leur co-digestion avec d'autres matières organiques du territoire.

Le CREDDO considère que l'intérêt d'une infrastructure de biométhanisation réside dans la possibilité d'agréger différents gisements organiques du territoire, notamment ceux provenant

de Samonix, des activités agricoles et de la transformation agroalimentaire. Cette approche prend tout son sens dans une perspective de développement économique régional. Le développement de la transformation agroalimentaire constitue une priorité des territoires de l'Outaouais, alors que la proximité du marché d'Ottawa-Gatineau représente une occasion importante de croissance pour les entreprises régionales. Le Portrait-diagnostic de la transformation alimentaire en Outaouais, produit par l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO), souligne d'ailleurs la proximité de ce vaste bassin de consommateurs et la demande pour les produits locaux, artisanaux, biologiques et santé comme des opportunités de développement pour le secteur.

Dans cette perspective, une infrastructure régionale de biométhanisation pourrait devenir un outil de soutien au développement de la filière agroalimentaire, en offrant aux entreprises actuelles et futures une solution collective pour la gestion et la valorisation de leurs matières organiques. Plutôt que de considérer séparément les résidus de Samonix, ceux des producteurs agricoles et ceux des transformateurs, leur mise en commun pourrait contribuer à atteindre les volumes nécessaires à la viabilité d'une infrastructure régionale, tout en produisant une énergie renouvelable et en créant de la valeur à partir de matières autrement peu valorisées.

Le projet Samonix pourrait ainsi agir comme un premier gisement structurant autour duquel développer progressivement une véritable boucle d'économie circulaire dans l'Outaouais, au bénéfice non seulement du projet aquacole, mais également du développement futur de la transformation agroalimentaire sur le territoire et des objectifs de transition énergétique.

Cette réflexion est également pertinente pour le secteur agricole. Les producteurs sont exposés à la volatilité du coût de plusieurs intrants, notamment l'énergie et les fertilisants. Une filière de biométhanisation bien structurée peut produire du biogaz et, après traitement approprié, un digestat pouvant présenter un intérêt agronomique. Ces débouchés doivent toutefois être démontrés en fonction de la qualité des matières, des besoins locaux et des exigences réglementaires.

Le contexte énergétique renforce l'intérêt d'étudier cette possibilité. Le cadre réglementaire québécois prévoit actuellement que la proportion minimale de gaz de source renouvelable livrée par les distributeurs atteigne 7 % en 2028 et 10 % à compter de 2030. Le gaz naturel renouvelable issu de la biométhanisation peut contribuer à cette filière lorsqu'il est épuré aux spécifications requises. Cette perspective crée un marché potentiel, sans toutefois garantir à elle seule la rentabilité d'un projet dans le Pontiac.

Le CREDDO recommande donc non pas de présumer qu'une usine de biométhanisation est immédiatement viable, mais de profiter de l'arrivée de Samonix pour réaliser une étude de faisabilité territoriale. Celle-ci devrait inventorier les gisements disponibles, leur composition et leur saisonnalité, les distances de transport, les débouchés pour le digestat, les usages possibles

du biogaz ou du gaz renouvelable ainsi que les conditions économiques et énergétiques nécessaires au projet.

Conclusion et recommandations

Cette conversation en continue entre le promoteur et le CREDDO démontre que protection de l'environnement et développement économique ne doivent pas être placés en opposition. Le dialogue amorcé en amont du processus d'autorisation a permis de soulever des préoccupations réelles, notamment concernant la gestion de l'eau, et d'amener le promoteur à approfondir ses analyses et ses réponses. Pour le CREDDO, c'est précisément l'un des rôles que doivent jouer les organismes environnementaux régionaux : identifier les enjeux suffisamment tôt, réunir les acteurs concernés et contribuer à l'amélioration des projets avant que les décisions ne soient prises.

Le BAPE constitue maintenant une nouvelle étape de cette démarche. Au-delà de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet, il représente une occasion d'identifier les conditions permettant de maximiser son intégration au territoire et ses retombées environnementales et économiques. Le CREDDO invite donc la Commission à considérer les recommandations suivantes :

- maintenir, sous la responsabilité du MELCCFP, un suivi rigoureux, transparent et adaptatif des rejets d'eau et de leurs effets sur la rivière des Outaouais;
- poursuivre les efforts de réduction à la source des chlorures et évaluer la mise en place, avec Garde-rivière des Outaouais et les acteurs municipaux, d'un programme territorial de surveillance et de réduction des apports en chlorures dans les cours d'eau du Pontiac et le maintien de la population de l'Obivarie olivâtre ;
- maximiser la réduction à la source, le réemploi et la valorisation des matières résiduelles et organiques générées par le complexe;
- réaliser une évaluation technico-économique du potentiel de production solaire sur les terrains déjà perturbés du site, en complément des mesures d'efficacité énergétique et de gestion de la demande;
- réaliser, avec les acteurs du territoire, une étude de faisabilité d'une filière régionale de biométhanisation permettant de combiner les matières organiques valorisables de Samonix à d'autres gisements disponibles dans la région;
- maintenir un mécanisme de dialogue avec les acteurs environnementaux, municipaux, agricoles et économiques afin que l'amélioration du projet se poursuive pendant son implantation et son exploitation.

Le CREDDO estime qu'un projet de cette ampleur peut devenir davantage qu'une ferme aquacole. Il peut constituer un point d'ancrage pour le développement de nouvelles synergies industrielles et territoriales dans le Pontiac, notamment en matière d'énergie renouvelable, de valorisation des matières et d'économie circulaire. Pour y parvenir, il faut poursuivre l'approche

amorcée au cours des trois dernières années : identifier les enjeux en amont, accepter de confronter les projets aux préoccupations du milieu et transformer ce dialogue en améliorations concrètes.

Sources principales

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), *Projet d'implantation d'une ferme aquacole terrestre en recirculation intensive dans la MRC de Pontiac par Samonix – Documentation du dossier*, 2026.

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO), *Plan de transition énergétique de l'Outaouais (PTEO)*, projet réalisé avec le soutien financier du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), consulté en septembre 2026.

Doucet, Chantale, en collaboration avec Jacob Gagné-Montcalm, *Portrait-diagnostic de la transformation alimentaire en Outaouais*, Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO), étude mandatée par les partenaires de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais, 2022.

Garde-rivière des Outaouais, *Programme de surveillance du sel de voirie (Road Salt Monitoring)*, consulté en septembre 2026.

Gouvernement du Québec, *Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie*, consultée en septembre 2026.

Environnement et Changement climatique Canada, *Code de pratique pour la gestion environnementale des sels de voirie*, consulté en septembre 2026.

Gouvernement du Québec, *Gaz naturel renouvelable – La réglementation dans le réseau gazier*, consulté en septembre 2026.

Régie de l'énergie, *Foire aux questions – Gaz de source renouvelable*, consultée en septembre 2026.